

24 oct 2003 -17:00

## Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 24 octobre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 24 octobre 2003, à partir de 10h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

Le Premier Ministre a tout d'abord annoncé que le Conseil a préparé l'avant-projet de loi-programme qui doit exécuter les conclusions de la Conférence sur l'emploi ainsi que le budget 2004. Cette préparation se poursuivra entre experts les 29, 30 et 31 octobre. Le 3 novembre, le texte sera peaufiné sous la présidence de Laurette Onkelinx, le Premier Ministre étant en visite officielle en Turquie. Le lendemain, le Conseil des Ministres devrait trancher. Le Premier Ministre a, par ailleurs, explicité la position belge en ce qui concerne la conférence internationale des donateurs en vue de la reconstruction et de la réhabilitation de l'Irak (communiqué 37). Guy Verhofstadt a également mis l'accent sur les mesures décidées en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée. Ces mesures sont prises dans la foulée de la politique suivie sous la législature précédente (communiqué 5). Le Premier Ministre a ensuite insisté sur les décisions prises à propos de la modernisation de l'administration. Ces mesures suivent trois axes : ? l'accord sur la réduction de la tension salariale ;? des marchés publics pour la formation de quelques 8.000 fonctionnaires ;? une amélioration de l'organisation interne (communiqués de 24 à 33). Guy Verhofstadt a aussi mis l'accent sur l'avant-projet de loi organisant la répartition du nombre de membres belges à élire au Parlement européen (communiqué 15). Il a noté qu'il est prévu que, dans les dix sièges attribués aux belges francophones, un siège est réservé à un élu de la Communauté germanophone. Le Conseil des Ministres a, par ailleurs, marqué son accord pour l'extension du Centre international de Presse situé au Résidence Palace, a tenu à épingle le Premier Ministre (communiqué divers). Veuillez trouver ci-après, les autres décisions du Conseil des Ministres.- l'autorisation à FEDICT d'attribuer un contrat de coordinateur de projets " Architectures d'information " à Monsieur Leslie Goossens, de la firme AOS (communiqué 4) ;- la dépense relative au dossier concernant le paiement de la subvention 2003 de l'A.S.B.L. Mouvement Européen Belgique (MEB) (communiqué 7) ;- trois projets d'arrêtés royaux portant approbation du cadre organique, des cadres linguistiques et du statut du personnel administratif du Conseil supérieur de la Justice (communiqué 9) ;- un projet d'arrêté royal relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence (communiqué 10) ;- la conclusion d'un contrat d'entretien du bâtiment qui abrite le Tribunal de Commerce de Bruxelles, rue de la régence n°4 (communiqué 11) ;- la conclusion d'un contrat d'entretien pour le Palais de Justice II de Nivelles, rue Clarisse n°113 (communiqué 12) ;- les ajustements au programme d'investissement de l'accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le protocole d'accord relatif à la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun dans le cadre du même accord de coopération (communiqué 13) ;- un projet d'arrêté royal autorisant l'A.S.B.L. " Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding " à accéder aux informations du Registre national des personnes physiques dans le cadre de l'activité de recherche scientifique " Analyse du registre des bronchocarcinomes " (communiqué 14) ;- la conclusion d'un marché ouvert pluriannuel d'une durée indéterminée pour l'entretien des simulateurs de tir Léopard (communiqué 16) ;- la conclusion d'un contrat relatif à la fourniture des équipements, des accessoires et des services nécessaires à la modernisation des systèmes de détection infrarouge installés sur les avions de type C-130H (communiqué 17) ;- la conclusion d'un contrat, via une procédure négociée sans publication, avec la société IBM pour la livraison, l'installation et l'entretien d'un " High End Database Server " (HEDS) avec un logiciel d'exploitation et accessoires (communiqué 18) ;- le lancement de trois marchés publics (communiqué 19) ;- un projet d'arrêté royal accordant démission honorable de ses fonctions et nomination

d'un membre du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit public Belgacom (communiqué 20) ;- un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration de la " Coopération Technique Belge " (C.T.B.) (communiqué 21) ;- un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi créant le Fonds de Survie belge (communiqué 22) ;- l'organisation du séminaire national " Mise en ?uvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne pour l'emploi : évaluation et perspectives pour l'avenir " (communiqué 34) ;- la mission au " Centre d'expertise fédéral " de définir les données nécessaires pour établir une politique de santé publique en lien avec les accidents médicaux et pour permettre une évaluation budgétaire d'un nouveau dispositif d'indemnisation des erreurs médicales et des aléas thérapeutiques (communiqué 35) ;- le rapport Cardiff 2003 ainsi que la réponse belge aux Grandes Orientations de la Politique Economique 2003-2005 en matière de produits et de marché du travail. Le document sera communiqué à la Commission européenne (communiqué 36) ;- un projet d'arrêté royal qui confirme l'engagement budgétaire pour la participation belge à l'Exposition universelle d'Aichi (Japon) en 2005 (communiqué 38).

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## FEDICT

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a autorisé FEDICT (\*) à attribuer un contrat de coordinateur de projets " Architectures d'information " à Monsieur Leslie Goossens, de la firme AOS.

Sur proposition de MM. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, et Peter Vanvelthoven, Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, le Conseil des Ministres a autorisé FEDICT (\*) à attribuer un contrat de coordinateur de projets " Architectures d'information " à Monsieur Leslie Goossens, de la firme AOS.

Monsieur Leslie Goossens a été mis à disposition du SPF Chancellerie du Premier Ministre depuis le 1er mai 2003. Il sera mis à disposition de FEDICT pour aider au développement des "Shared Services". (\*) Service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée et deux projets d'arrêtés royaux (\*) relatifs à cette même taxe .

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée et deux projets d'arrêtés royaux (\*) relatifs à cette même taxe .

L'avant-projet transpose en droit belge la directive européenne (\*\*) en vue de simplifier, moderniser et harmoniser les conditions imposées à la facturation en matière de taxe sur la valeur ajoutée. L'avant-projet établit, au niveau communautaire, un certain nombre de modalités communes quant au recours à la facturation électronique des factures, ainsi qu'à l'auto-facturation et à la sous-traitance des opérations de facturation. (\*) - projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal n°1 du 29 décembre 1992 relatif aux mesures tendant à assurer le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée ; - projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux n°s 2, 3, 4, 7, 8, 19, 23, 24, 31, 46, 47, 48, 50 et 53 relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée. (\*\*) directive 2001/115/CE du Conseil du 20 décembre 2001, modifiant la directive 77/388/CEE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Mouvement Européen Belgique

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé la dépense (\*) relative au dossier concernant le paiement de la subvention 2003 de l'A.S.B.L. Mouvement Européen Belgique (MEB).

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, le Conseil des Ministres a approuvé la dépense (\*) relative au dossier concernant le paiement de la subvention 2003 de l'A.S.B.L. Mouvement Européen Belgique (MEB).

L'élargissement et la Convention Européenne constituent les thèmes moteurs du programme d'activités du MEB. Ce dossier représente un montant de 75.000 euros, à charge du budget 2003 de la Chancellerie du Premier Ministre. (\*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Conseil supérieur de la Justice

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux portant approbation du cadre organique, des cadres linguistiques et du statut du personnel administratif du Conseil supérieur de la Justice (\*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux portant approbation du cadre organique, des cadres linguistiques et du statut du personnel administratif du Conseil supérieur de la Justice (\*).

Le Conseil supérieur de la Justice est chargé d'une triple mission qu'il exerce depuis le 2 août 2000 :- exercer un contrôle externe sur le fonctionnement de l'ordre judiciaire, y compris le traitement des plaintes ;- soumettre des avis aux responsables politiques, afin d'améliorer le fonctionnement de la magistrature ;- jouer un rôle déterminant dans la politique de nomination et de formation au sein de la magistrature, et ce de manière objective.(\*) créé par l'article 151 de la Constitution, mis en ?uvre par la loi du 22 décembre 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Commission pour l'aide aux victimes d'actes de violence

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence.

Le projet vise, entre autres, à accélérer et simplifier la procédure devant la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et à fixer le montant maximum de certaines interventions financières. Il a également pour but d'élargir le champ de recrutement des membres de la commission et de corriger une erreur antérieure relative au montant de la contribution à verser au Fonds spécial. Le projet a été transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans le mois. (\*) modifiant l'arrêté royal du 18 décembre 1986 relatif à la commission pour l'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence et l'article 29, deuxième alinéa, de la loi du 1er août 1985 portant des mesures fiscales et autres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Tribunal de Commerce de Bruxelles

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son approbation à la conclusion d'un contrat d'entretien du bâtiment qui abrite le Tribunal de Commerce de Bruxelles, rue de la régence n°4 (\*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son approbation à la conclusion d'un contrat d'entretien du bâtiment qui abrite le Tribunal de Commerce de Bruxelles, rue de la régence n°4 (\*).

Le montant global des crédits, à charge du SPF Justice s'élève à 91.761,54 euros hors TVA pour une période de 6 mois.(\*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>



24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Palais de Justice II de Nivelles

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son approbation à la conclusion d'un contrat d'entretien pour le Palais de Justice II de Nivelles, rue Clarisse n°113 (\*).

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a donné son approbation à la conclusion d'un contrat d'entretien pour le Palais de Justice II de Nivelles, rue Clarisse n°113 (\*).

Le montant global des crédits, à charge du SPF Justice, s'élève, pour une période de quatre ans, à 52.224,76 euros TVA incluse.L'entretien porte sur les installations de chauffage, de ventilation, de conditionnement d'air, de préparation d'eau chaude sanitaire et sur les installations de traitement d'eau.(\*). dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministère du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Registre national des personnes physiques

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant l'A.S.B.L. " Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding " à accéder aux informations du Registre national des personnes physiques dans le cadre de l'activité de recherche scientifique " Analyse du registre des bronchocarcinomes ".

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal autorisant l'A.S.B.L. " Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding " à accéder aux informations du Registre national des personnes physiques dans le cadre de l'activité de recherche scientifique " Analyse du registre des bronchocarcinomes ".

Dans le cadre de l'analyse de survie des patients atteints d'un cancer du poumon enregistrés dans le Registre des bronchocarcinomes, une analyse statistique sera effectuée sur des données rendues anonymes. Pour étudier une survie exacte à long terme, il y a lieu d'effectuer, chaque année, une actualisation relative aux patients inscrits dans le Registre des bronchocarcinomes qui sont encore en vie cette année-là. C'est possible, grâce aux informations du Registre national des personnes physiques. Le projet est rédigé de telle manière que la protection de la vie privée des personnes auxquelles se rapportent les informations du Registre national est garantie. La Commission de la protection de la vie privée a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Membres à élire au Parlement européen

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi organisant la répartition, entre les collèges électoraux, du nombre de membres belges à élire au Parlement européen.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi organisant la répartition, entre les collèges électoraux, du nombre de membres belges à élire au Parlement européen.

L'avant-projet vise à adapter diverses législations en fonction de la réduction à 24 du nombre de sièges de député européen dont disposera la Belgique pour la législature 2004-2009. Ce changement du nombre de sièges résulte de l'élargissement futur de l'Union européenne. Il réduit également à deux (au lieu de trois) le nombre de collèges électoraux et à trois (au lieu de quatre) le nombre de circonscriptions électorales. L'élection se fera désormais sur la base de deux collèges, le français et le néerlandais, et de trois circonscriptions, la flamande, la wallonne et la circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde. L'avant-projet a été transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans un délai de 5 jours ouvrables.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Simulateurs de tir Léopard

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché ouvert pluriannuel d'une durée indéterminée pour l'entretien des simulateurs de tir Léopard.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché ouvert pluriannuel d'une durée indéterminée pour l'entretien des simulateurs de tir Léopard.

Le marché est conclu avec la firme EVERCOM pour les entretiens préventifs et correctifs. Le but de ce marché est de maintenir opérationnels les simulateurs de tir Léopard et de garantir l'écolage des équipages de ces véhicules.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Systèmes de détection infrarouge des avions C-130H

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat relatif à la fourniture des équipements, des accessoires et des services nécessaires à la modernisation des systèmes de détection infrarouge installés sur les avions de type C-130H.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat relatif à la fourniture des équipements, des accessoires et des services nécessaires à la modernisation des systèmes de détection infrarouge installés sur les avions de type C-130H.

Le contrat sera conclu, selon la procédure négociée sans publication, avec la firme CMC Electronics Cincinatti, qui a développé le système au cours des années 70. Le système de détection infrarouge a pour but de détecter l'empreinte infrarouge des missiles tirés en direction de l'avion. Il est relié au système chargé de l'éjection automatique des leurres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## High End Database Server

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat, via une procédure négociée sans publication, avec la société IBM pour la livraison, l'installation et l'entretien d'un " High End Database Server " (HEDS) avec un logiciel d'exploitation et accessoires.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un contrat, via une procédure négociée sans publication, avec la société IBM pour la livraison, l'installation et l'entretien d'un " High End Database Server " (HEDS) avec un logiciel d'exploitation et accessoires.

Le HEDS sera utilisé comme plate-forme de database consolidée au profit des applications centrales de la Défense dans les domaines Matériel (ILIAS), Personnel (SYMPHONY), Financier (SIBIS)...Ce matériel permettra de gérer une plus grande capacité avec un nombre plus restreint d'informaticiens. La valeur totale du marché est inférieure au montant cumulé des obligations contractuelles existantes. Le Corporate Data Center sera centralisé dans un seul bloc, à Peutie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement de trois marchés publics (\*).

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé le lancement de trois marchés publics (\*).

Ces marchés publics sont indispensables à la réalisation de la continuité du service public au sein du département de la Défense. Ils concernent la gestion journalière et de routine des affaires administratives urgentes, des affaires ne nécessitant pas de nouvelle initiative du gouvernement et de celles à traiter en vue de la continuité de l'autorité du pouvoir exécutif(\*) dans le cadre de la discipline budgétaire imposée par le Ministre du Budget dans une circulaire du 6 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Conseil d'Administration de Belgacom

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant démission honorable de ses fonctions et nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit public Belgacom.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant démission honorable de ses fonctions et nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit public Belgacom.

M. Franklin Dehousse ayant donné sa démission, avec effet au 1er octobre 2003, M. Robert Tollet est nommé membre du Conseil d'Administration. Son mandat expire le 30 septembre 2009. M. Robert Tollet est Président du Conseil central de l'Economie et Président du Conseil d'Administration de la Société fédérale de Participation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Coopération Technique Belge

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant nomination des membres du Conseil d'administration de la " Coopération Technique Belge " (C.T.B.).

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant nomination des membres du Conseil d'administration de la " Coopération Technique Belge " (C.T.B.).

Mme Vautmans a démissionné de ses fonctions de membre et de Vice-présidente du Conseil d'administration de la C.T.B. étant donné l'incompatibilité de ces fonctions avec le mandat de députée. C'est M. Jef Valkeniers qui la remplace dans ses fonctions. (\*) modifiant l'arrêté royal du 21 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Fonds de Survie belge

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant exécution de la loi (\*\*) créant le Fonds de Survie belge.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant exécution de la loi (\*\*) créant le Fonds de Survie belge.

Le Fonds de Survie belge vise à améliorer la sécurité alimentaire des groupes de population les plus démunis dans les pays en voie de développement les plus pauvres en finançant les projets et programmes de différentes organisations de développement. La première modification concerne la date limite de l'introduction des dossiers techniques et projets. La date limite d'introduction passe du 31 juillet au 31 mars afin d'éviter les problèmes annuels des retards, enregistrés au niveau des engagements et des ordonnancements, et de la répartition irrégulière de la charge de travail à l'administration. Cette nouvelle date d'introduction s'applique sur les projets introduits par les ONG (\*\*\*) belges et les organisations multilatérales en vue d'une subvention, et non pas sur les projets bilatéraux dont l'exécution est confiée contractuellement à la Coopération Technique Belge (C.T.B.) en exécution du contrat de gestion. Une deuxième modification porte sur la composition de la représentation de la Chambre des Représentants au sein du groupe de travail " Fonds de Survie " belge. Cette modification tient compte de la résolution (\*\*\*\*) de la Chambre des Représentants par laquelle le Gouvernement est prié de ne pas limiter la composition du groupe de travail " Fonds de Survie " belge à six membres, mais de nommer autant de membres que de groupes représentés dans la Conférence des Présidents et d'indiquer un remplaçant pour chaque membre. De plus, la Chambre demande de désigner, outre le Président, un Vice-Président parmi les représentants parlementaires. Diverses considérations ont mené à la modification demandée : certains groupes intéressés, qui n'avaient que peu de représentants voire pas du tout, étaient néanmoins présents dans les réunions. Or, une plus grande représentation peut renforcer l'intérêt parlementaire. La nouvelle dénomination de l'Administration de la Coopération au Développement est également mentionnée dans ce même article. L'avis en urgence du Conseil d'Etat est demandé afin de permettre l'entrée en vigueur de ces modifications dès la prochaine session parlementaire et la composition du groupe de travail " Fonds de Survie " belge selon les nouvelles modalités. (\*) modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2002.(\*\*) du 2 février 1999.(\*\*\*) Organisation non gouvernementale(\*\*\*) du 27 mars 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Cycle d'évaluation dans les SPF

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) instituant un cycle d'évaluation dans les services publics fédéraux.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) instituant un cycle d'évaluation dans les services publics fédéraux.

Le projet retire du champ d'application de l'arrêté le personnel civil de la défense et modifie les règles relatives au directeur de la cellule stratégique. Le Conseil a également marqué son feu vert pour la réalisation d'une vidéo pédagogique en vue de lancer dans les SPF les nouveaux cycles d'évaluation. (\*) modifiant l'arrêté royal du 2 août 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Fonctions de management

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal(\*) relatif à la pondération des fonctions de management et d'encadrement dans les services publics fédéraux et fixant leur traitement.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal(\*) relatif à la pondération des fonctions de management et d'encadrement dans les services publics fédéraux et fixant leur traitement.

Les traitements liés aux classes 1 et 2 n'ont pas été modifiés. Les traitements des autres classes ont été établis de manière à offrir une différence variant entre 12 et 20% entre eux selon les classes et à présenter une réduction procentuelle par rapport aux traitements actuels de 4 à 20%.(\*) modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Carrière par accession au niveau supérieur

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royalportant certaines dispositions réglementaires relatives à la carrière par accession au niveau supérieur.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royalportant certaines dispositions réglementaires relatives à la carrière par accession au niveau supérieur.

Le but du projet est de corriger la réglementation afin de permettre à tous les agents, qu'ils soient ou non en début de carrière ou qu'ils perçoivent ou non une allocation de compétences, de participer aux épreuves de sélection par accession au niveau supérieur. Ce cette manière, l'actuel blocage de l'évolution des carrières prend fin, sans que les nouvelles règles de carrières B, C et D ne soient remises en cause.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Sélection et carrière des agents de l'Etat

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) concernant la sélection et la carrière des agents de l'Etat.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) concernant la sélection et la carrière des agents de l'Etat.

Ce projet porte le délai de validité des réserves de recrutement à deux ans et ouvre la possibilité à la Ministre de la Fonction publique de prolonger ce délai à la demande du Ministre concerné par le recrutement.(\*) modifiant l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat et modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Mesures de compétences

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé desancements ou attributions de marchés publics dans le cadre des mesures de compétences.

Sur proposition de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé desancements ou attributions de marchés publics dans le cadre des mesures de compétences.

Le Gouvernement tient à ce que les fonctionnaires soient valorisés. Ainsi, plutôt que de réaliser des tests vérifiant si les agents disposent des compétences nécessaires à l'exercice optimal de leur fonction, il s'agit d'investir dans la formation afin de leur permettre de les acquérir. A une époque où sont louées les vertus du " long life learning ", les agents publics doivent pouvoir développer leurs potentialités en suivant des formations certifiées. De façon pratique, la priorité absolue consistera à mettre tout en ?uvre afin de finaliser le premier cycle des mesures de compétences. Il s'agit de permettre à tous les membres du personnel concernés de présenter pour la première fois la mesure de compétences et de garantir aux lauréats le paiement de l'allocation de compétences en septembre 2004 comme prévu.Par ailleurs, il est clair qu'on ne peut changer les règles du jeu en cours de partie : le premier cycle des mesures de compétences sera entièrement basé sur les exigences fixées sous la précédente législature. Cela n'empêchera naturellement pas, dans la mesure du possible, d'envisager des améliorations dans le processus d'organisation desdites mesures.Ainsi, un premier marché public s'attache à organiser des formations certifiées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le personnel technique de niveau C (Point 28).Ensuite, deux marchés publics sont lancés en vue d'offrir aux agents qui le souhaitent la possibilité de développer les compétences dans lesquelles ils ont des lacunes. Concrètement, cela consiste en un modèle d'apprentissage en autodidacte, disponible sous formats papier et électronique (Points 29 & 30).Enfin, les deux derniers marchés visent à permettre aux agents des niveaux B et C ayant échoué au test de vérification de leurs aptitudes informatiques de suivre une formation les préparant à la seconde session dudit test (Points 32 & 33).Par ces mesures, le Gouvernement réaffirme qu'il est capital d'assurer aux fonctionnaires de véritables perspectives de carrières. Il estime que c'est sur la base du développement de ses potentialités et de la valorisation de ses compétences, grâce aux formations, que tout fonctionnaire pourra évoluer dans sa carrière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Fonds social européen

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation du séminaire national " Mise en ?uvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne pour l'emploi : évaluation et perspectives pour l'avenir ".

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation du séminaire national " Mise en ?uvre du Fonds social européen et sa contribution à la stratégie européenne pour l'emploi : évaluation et perspectives pour l'avenir ".

Ce séminaire se déroulera à l'hôtel Crowne Plaza à Bruxelles, le 3 décembre 2003. Il soulignera l'articulation entre le FSE ( Fonds social européen) et la SEE (Stratégie européenne de l'emploi), au cours de la première moitié de l'actuelle période de programmation. Il débattrà aussi des perspectives d'avenir et analysera le rôle que joue le FSE au bénéfice de l'emploi et des politiques de l'emploi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Centre d'expertise fédéral en matière de soins de santé

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a confié au " Centre d'expertise fédéral ", la mission de définir les données nécessaires pour établir une politique de santé publique en lien avec les accidents médicaux et pour permettre une évaluation budgétaire d'un nouveau dispositif d'indemnisation des erreurs médicales et des aléas thérapeutiques (\*).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a confié au " Centre d'expertise fédéral ", la mission de définir les données nécessaires pour établir une politique de santé publique en lien avec les accidents médicaux et pour permettre une évaluation budgétaire d'un nouveau dispositif d'indemnisation des erreurs médicales et des aléas thérapeutiques (\*).

Cette mission sera réalisée dans un délai de 90 jours au maximum. Deux démarches seront effectuées en parallèle : - la collecte des données déterminées par le " Centre d'expertise fédéral " en matière de soins de santé ; - la fixation des orientations politiques et stratégiques dont les paramètres seront estimés en terme d'impact budgétaire. Un groupe de travail sera constitué pour présenter des hypothèses de travail au Centre d'expertise.(\*) tel que prévu dans l'accord gouvernemental.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Rapport Cardiff 2003

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport Cardiff 2003 ainsi que la réponse belge aux Grandes Orientations de la Politique Economique 2003-2005 en matière de produits et de marché du travail. Le document sera communiqué à la Commission européenne.

Sur proposition de M. Guy Verhofstadt, Premier Ministre et de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport Cardiff 2003 ainsi que la réponse belge aux Grandes Orientations de la Politique Economique 2003-2005 en matière de produits et de marché du travail. Le document sera communiqué à la Commission européenne.

Le processus de Cardiff (\*) est un élément majeur de la coordination ouverte des réformes structurelles au sein de l'Union européenne. Le champ d'application de ces réformes est vaste et englobe notamment le marché interne et la politique de concurrence, la libéralisation des réseaux et le développement de l'économie de la connaissance. Le rapport par pays vise à vérifier dans quelle mesure les recommandations reprises dans les Grandes orientations de la Politique économique sont transposées dans la législation et dans des plans d'action nationaux. Le rapport relatif à la Belgique s'articule en deux volets. L'introduction aborde l'économie belge en 2003 et en 2004 ainsi que les priorités des réformes dans les domaines suivants : le marché du travail, l'économie de la connaissance, l'organisation des entreprises publiques et de l'administration ainsi que l'environnement et le développement durable. La deuxième partie donne un aperçu des mesures prises en Belgique ces dernières années. Sont également présentés les grands axes de la politique future du nouveau gouvernement. En ce qui concerne l'année 2003, le rapport est articulé autour des marchés de produits, d'une part, et des marchés de capitaux, d'autre part. (\*) approuvé par le Conseil européen en 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Exposition universelle d'Aichi

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui confirme l'engagement budgétaire pour la participation belge à l'Exposition universelle d'Aichi (Japon) en 2005.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui confirme l'engagement budgétaire pour la participation belge à l'Exposition universelle d'Aichi (Japon) en 2005.

Le Conseil des Ministres a, ensuite, chargé la Ministre de l'Economie de lui soumettre un protocole de coopération dans lequel sont déterminés les droits et obligations ainsi que la contribution financière des parties participantes. Après approbation, ce protocole sera transmis au Comité de concertation "Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et Régions "

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Centre de Presse International

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la mise à disposition des étages trois à huit inclus du bloc C du Résidence Palace à Bruxelles, pour les besoins du Centre de Presse International (CPI) (\*).

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la mise à disposition des étages trois à huit inclus du bloc C du Résidence Palace à Bruxelles, pour les besoins du Centre de Presse International (CPI) (\*).

Il autorise, en outre, le ministre des Finances en sa qualité de Ministre de tutelle de la Régie des Bâtiments, à faire procéder à l'engagement de travaux. Il s'agit principalement de travaux de renouvellement des canalisations électriques, des câblages, de l'éclairage et du parquet, de la mise en peinture, de la pose de papier peint, du renouvellement des plafonds, du placement d'un nouveau système de production de froid et de la rénovation de deux ascenseurs. (\*) créé par décision du Conseil des Ministres du 20 juillet 2000, à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 24 octobre 2003

## Accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les ajustements au programme d'investissement de l'accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le protocole d'accord relatif à la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun dans le cadre du même accord de coopération.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé les ajustements au programme d'investissement de l'accord de coopération Etat fédéral - Région de Bruxelles-Capitale ainsi que le protocole d'accord relatif à la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun dans le cadre du même accord de coopération.

Les ajustements concernent principalement des transferts de budget au profit de la rénovation des serres du Stuyvenberg, bâtiments classés et en vue d'assurer la continuité des prestations accessoires à la gestion des initiatives. Le Protocole d'accord permet la réalisation de certaines initiatives en matière de transports en commun, telles que le prolongement de la ligne de tram 94 de Wiener au Rond-Point du Souverain et la mise à quatre voies de la station prémétro de la Gare du Nord.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue du Commerce 78-80  
1040 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11  
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

24 oct 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 24 octobre 2003](#)

## Reconstruction de l'Irak

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord à la participation de la Belgique à la Conférence des Donateurs, qui se tient les 23 et 24 octobre 2003 à Madrid.

Sur proposition de M. Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères, et de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord à la participation de la Belgique à la Conférence des Donateurs, qui se tient les 23 et 24 octobre 2003 à Madrid.

La délégation belge sera dirigée par le Ministre de la Coopération au Développement. La Belgique visera, dans la définition de la reconstruction et de la réhabilitation de l'Irak, des projets et actions concrets qui concernent notamment les besoins humanitaires de la population iraquienne et le rétablissement de l'Etat de droit. En vue de réaliser les projets et actions, un budget de 4 à 5 millions d'euros a été identifié, réparti de la façon suivante :- 1 million d'euros sur les lignes budgétaires " prévention des conflits " ou " aide d'urgence et réhabilitation " (année 2004) du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, sous la responsabilité du Ministre des Affaires étrangères, en collaboration avec les autres SPF ;- 3 millions d'euros sur la ligne budgétaire BA 54313501 du programme " coopération multilatérale " sur le budget de la Coopération internationale 2003 ;- participations d'autres SPF.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe